

CENTREON CIAM  
-  
CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

CE DOCUMENT VOUS EST FOURNI UNIQUEMENT À TITRE DE TRADUCTION  
SEULES LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION - CENTREON CIAM EN  
ANGLAIS VOUS SONT APPLICABLES

ELLES SONT ACCESSIBLES EN CLIQUANT SUR LE LIEN SUIVANT :

<https://centreon.com/legal/en/CENTREON-CGU-CIAM-EN>

## INTRODUCTION

---

Ces Conditions Générales d'Utilisation (ci-après désignées les « **Conditions Générales d'Utilisation** ») ont vocation à définir les conditions dans lesquelles vous utilisez le Service CIAM fourni par CENTREON. En accédant au Service CIAM, vous acceptez ces Conditions Générales d'Utilisation. Si vous créez un compte afin d'accéder aux Services CIAM (ou si vous contractez) au nom et pour le compte d'une personne morale, vous garantissez avoir le droit, l'autorité et la capacité d'engager cette personne morale et ses Filiales par les présentes Conditions Générales d'Utilisation, auquel cas le terme « **Client** » se réfère à la personne morale susmentionnée et à ses Filiales. Si vous n'avez pas la capacité de représenter cette personne morale et ses Filiales ou si vous refusez d'être lié par les présentes Conditions Générales d'Utilisation, vous êtes prié de ne pas utiliser le Service CIAM. Les termes « **Client** », « **Vous** » ou « **Votre** » ou les termes connexes désignent la personne morale et ses Filiales.

L'objet de ces Conditions Générales d'Utilisation est d'établir les conditions dans lesquelles le Client peut accéder au Service CIAM. Ces Conditions Générales d'Utilisation complètent les éventuelles conditions générales que vous avez signé antérieurement. Les Conditions Générales d'Utilisation suppriment et remplacent tous les accords, déclarations et propositions écrits ou oraux échangés entre les Parties antérieurement, ayant pour objet de définir les conditions d'utilisation des Services CIAM. Cependant, en cas de contradiction entre les présentes Conditions Générales d'Utilisation et les Conditions Générales, les Conditions Générales prévalent. Les Conditions Générales d'Utilisation prévalent sur les éventuelles conditions d'achat du Client.

**Pour faciliter votre compréhension, une version française des Conditions Générales d'Utilisation peut vous être fournie. En cas de contradiction entre la version française et anglaise des Conditions Générales d'Utilisation, la version anglaise prévaut.**

Les titres des Conditions Générales d'Utilisation sont employés à titre indicatif et ne doivent pas être pris en compte pour l'interprétation au fond des Conditions Générales d'Utilisation.

## DEFINITIONS

---

Lorsqu'ils sont employés avec une Majuscule, les termes suivants ont la signification qui suit :

« **Administrateur** » désigne la personne physique désigné par le Client, possédant les droits les plus étendus pour gérer les Comptes Utilisateurs, créer des nouveaux Comptes Utilisateurs et paramétrer les droits des Utilisateurs.

« **Authentification** » désigne la procédure permettant à l'Administrateur et aux Utilisateurs de communiquer et confirmer son identité grâce à son Identifiant et son mot de passe.

« **CENTREON** » a la signification donnée dans les Conditions Générales.

Si vous utilisez les Services CIAM à titre gratuit, « **CENTREON** » désigne CENTREON, une société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros, dont le siège social est sis 28/34 rue du Château des Rentiers 75013 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 483 494 589.

Si vous utilisez les Services CIAM à titre gratuit et que vous contractez un service payant de CENTREON, les Conditions Générales d'Utilisation sont automatiquement transférées à l'entité CENTREON désignée dans les Conditions Générales et ce sans autre formalité.

« **Compte Utilisateur** » désigne l'accès donné à un Utilisateur. Chaque Utilisateur doit posséder son propre Compte Utilisateur et un Identifiant unique.

« **Conditions Générales** » désigne, selon l'offre à laquelle vous avez souscrit :

- Offre on-premises par abonnement, les « CONDITIONS GENERALES DE LICENCE - OFFRE CENTREON - UTILISATION SUR SITE PAR ABONNEMENT » accessibles à <https://centreon.com/legal/fr/IT-Business-license-subscription-terms-FRA> et les « CONDITIONS GENERALES D'ACCES AU SUPPORT ET AUX MISES A JOUR » accessibles à <https://centreon.com/legal/fr/License-support-terms-FRA>
- Offre CENTREON Cloud, les « CENTREON SERVICES CLOUD - CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION », accessibles à <https://centreon.com/legal/fr/Cloud-Services-terms-ROW>
- Offre on-premises avec licence perpétuelle, les « CONDITIONS GENERALES » accessibles à <https://centreon.com/legal/fr/License-general-terms-conditions-FRA> et/ou les « CONDITIONS GENERALES D'ACCES AU SUPPORT ET AUX MISES A JOUR » accessibles à <https://centreon.com/legal/fr/License-support-terms-FRA>

« **Contrat** » désigne les Conditions Générales d'Utilisation, les Conditions Générales, le bon de commande et les éventuelles conditions spéciales qui forment un seul et même contrat.

« **Documentation** » désigne toutes les informations relatives à l'utilisation des Services CIAM, y compris une description des fonctionnalités des Services CIAM et la liste des prérequis à l'utilisation des Services CIAM.

« **Données Client** » désigne les données, informations ou matériels que le Client fournit ou rend accessibles dans le cadre de l'utilisation du Service CIAM.

« **Filiale** » désigne une entité qui contrôle ou est contrôlée par une des Parties ou qui est sous contrôle conjoint du Client et d'une Partie, « contrôle » signifiant la propriété direct ou indirect d'au moins 50% des droits de vote ou tout autre moyen de contrôle de fait d'une société.

« **Identifiant** » désigne le code d'accès unique assigné à un Utilisateur/Administrateur, qui, associé à un mot de passe, permet à l'Utilisateur/l'Administrateur de s'authentifier afin d'accéder aux Services CIAM et aux autres services CENTREON.

« **Partie** » désigne individuellement le Client ou CENTREON, selon le cas, et « Parties » désigne les deux.

« **Service CIAM** » désigne le service mis à disposition du Client par CENTREON au moyen duquel le Client peut accéder et de gérer (créer, modifier ou supprimer) les Comptes Utilisateurs d'autres services CENTREON et configurer les comptes de chaque Utilisateur au moyen de son identifiant et de son mot de passe et/ou de connecter les services CENTREON au fournisseur d'identité du Client.

« **Service(s) Tiers** » désigne les produits, applications, services, logiciels, réseaux, systèmes, répertoires, sites internet, bases de données et informations de tiers auxquels vous pouvez accéder ou que vous pouvez activer conjointement avec les Services CIAM, y compris, sans limitation, les services tiers qui peuvent être intégrés directement dans les Services CIAM par Vous ou d'après Vos instructions.

« **Tiers** » désigne toute autre personne que CENTREON, ses clients et Vous, comme par exemple, un sous-traitant. Les clients de CENTREON sont considérés comme des Tiers lorsqu'ils n'agissent pas en qualité de client dans une situation ou transaction donnée, par exemple dans le cas où un client est également un fournisseur ou partenaire de CENTREON.

« **Utilisateur** » désigne un salarié ou prestataire du Client qui a besoin d'accéder à un service CENTREON en vertu du Contrat.

## 1. ACCESS ET SUSPENSION

---

- 1.1. Accès aux Services CIAM et utilisation. CENTREON concède au Client un droit d'accès aux Services CIAM limité, non-exclusif, non-transférable, ne pouvant faire l'objet d'une sous-licence ainsi qu'un droit d'utilisation pour les besoins internes du Client (le « **But Autorisé** »).
- 1.2. Seuls les Utilisateurs du Client peuvent accéder et utiliser les Service CIAM. Le Client est responsable de maintenir la sécurité des Comptes Utilisateurs, des mots de passe (y compris mais pas seulement les mots de passe des Administrateurs et des Utilisateurs) et de ses fichiers. Le Client est également responsable de l'utilisation des comptes Utilisateurs par les Utilisateurs ou par toute autre personne ou entité qui a accès aux Comptes Utilisateurs via ou par l'intermédiaire du Client, que le Client en soit ou non informé ou que le Client l'ait consenti ou pas (à moins que l'accès non autorisé soit imputable à CENTREON). Si le Client est informé d'un accès non autorisé au Compte Utilisateur, le Client y mettra immédiatement fin et en informera CENTREON sans délai.
- 1.3. Accès gratuit. Si les Service CIAM sont fournis au Client à titre gratuit, CENTREON accorde par les présentes au Client un droit d'accès et d'utilisation limité, non exclusif, non transférable et ne pouvant faire l'objet d'une sous-licence. Le droit d'accès et d'utilisation du Client prendra fin par simple décision discrétionnaire de CENTREON, notifiée au Client par tout moyen.

Nonobstant toute disposition contraire du Contrat, les Services CIAM fournis dans le cadre du présent Contrat sont fournis au Client en l'état, sans indemnisation, assistance ou garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite. Exceptés les cas dans lesquels ces dispositions sont en contradiction avec le présent paragraphe, les dispositions des Conditions Générales d'Utilisation s'appliquent à l'accès aux Services CIAM fournis à titre gratuit.

- 1.4. Restrictions. Sauf autorisation expresse dans le Contrat, le Client ne doit pas, et doit s'assurer que les Utilisateurs non plus, directement ou indirectement : (i) accorder de licences, de sous-licences, de crédit-bail, louer, vendre, revendre, prêter, transférer, distribuer, traduire ou accorder tout autre transfert de droits sur les Service CIAM ; (ii) effectuer de l'ingénierie inverse, décompiler ou désassembler ou obtenir ou tenter de créer, dériver ou obtenir le code qui n'est pas open source des Service CIAM ; (iii) modifier, traduire, améliorer ou changer de quelque manière que ce soit les Service CIAM ou créer des œuvres dérivées des Service CIAM, y compris créer et distribuer des modules complémentaires ou d'améliorations ou incorporer les Service CIAM dans un autre produit, sauf accord exprès entre les Parties ; (iv) copier, reproduire, publier, télécharger ou transmettre les Service CIAM ou tout autre matériel fourni en relation avec ceux-ci ; (v) supprimer, aliéner ou altérer tout droit d'auteur, de marque ou tout autre droit de propriété portant sur les éléments inclus dans les Service CIAM ; (vi) contourner ou tenter de contourner les moyens mis en œuvre par CENTREON pour contrôler l'accès aux composants, caractéristiques et fonctions des Service CIAM ou pour empêcher une utilisation non autorisée des Service CIAM ; ou interférer avec, compromettre ou perturber l'intégrité ou les performances des Service CIAM ou l'utilisation des Service CIAM par tout Tiers ; (vii) utiliser ou exploiter de quelque manière que ce soit les Service CIAM à des fins autres que le But Autorisé, y compris à des fins d'analyse comparative, d'analyse concurrentielle ou de développement d'un logiciel concurrent ; ou (viii) utiliser les Service CIAM pour violer les droits de tiers ou les lois applicables ou

pour stocker ou transmettre du matériel contrefait, diffamatoire, illégal ou délictuel ou stocker du matériel en violation des droits de tiers ou des lois applicables.

- 1.5. Le Client s'engage à ce que les Utilisateurs respectent les termes des Conditions Générales d'Utilisation. Le Client est responsable envers CENTREON et, le cas échéant, ses Filiales des conséquences d'une violation des termes des Conditions Générales d'Utilisation.

## 2. NATURE DES SERVICES

---

CENTREON s'engage à mobiliser tous les moyens techniques et humains permettant de fournir les Services CIAM dans le cadre du Contrat.

CENTREON fournit au Client, un accès aux Services CIAM en mode SaaS (*Software As A Service*) 24/24 et 7/7, sous réserve des interruptions dues à une maintenance planifiée et des interruptions dues à une cause hors du contrôle de CENTREON. Ces interruptions temporaires ne peuvent ouvrir droit à une quelconque indemnisation du Client par CENTREON sauf si ces interruptions empêchent l'accès à un service dont l'interruption donne droit à indemnisation prévue dans les Conditions Générales du service impacté.

Les Services CIAM sont hébergés sur l'Infrastructure de CENTREON et CENTREON ne fournit pas une copie des Services CIAM au Client, sous quelque forme ou moyen que ce soit.

Il appartient au Client de s'assurer que ses données transmises sur les Services CIAM sont exemptes de toute erreur.

Les Comptes Utilisateurs peuvent être créés par le Client via les Services CIAM ou automatiquement synchronisés avec un Service Tiers.

Le Client a la possibilité, sous sa responsabilité, de gérer les accès donnés à chaque Utilisateur via les Services CIAM.

## 3. TRAITEMENT DES DONNÉES

---

Définitions :

Dans le cadre de l'Article 4, « **CENTREON** » désigne Centreon, société par actions simplifiée immatriculée en France sous le numéro 483 494 589 RCS Paris, au capital de 500 000 € et ayant son siège social au 28/34 rue du Château des Rentiers 75013 Paris, qui est le responsable du traitement des données.

CENTREON s'engage à respecter la confidentialité des données fournies par le Client dans le cadre de l'utilisation des Services CIAM, conformément au « Règlement sur la protection des données » tel que défini ci-après.

Pour les besoins du présent Accord, le « **Règlement sur la protection des données** » désigne la réglementation française et européenne applicable en matière de protection des Données à caractère personnel, notamment : La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, telle que modifiée, le Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données applicable depuis le 25 mai 2018, la Directive 2002/58/CE du 12 juillet 2002 dite « Vie privée et communications électroniques », telle que modifiée, ainsi que tout autre réglementation européenne susceptible de modifier ou compléter les dispositions en vigueur à la date du présent Accord et qui est applicable à l'une des Parties.

Dans le cadre de l'exécution du Contrat, CENTREON peut, le cas échéant, avoir accès à des informations traitées par le Client dans le cadre de ses activités, et qualifiées de données à caractère personnel au sens du Règlement sur la protection des données (ci-après dénommées « Données à caractère personnel »).

Le Client conserve l'entier contrôle des Données à caractère personnel et est responsable, en tant que responsable du traitement, du respect des dispositions du Règlement sur la protection des données.

CENTREON agira exclusivement, en ce qui concerne ces Données à caractère personnel, en tant que sous-traitant au sens du Règlement sur la protection des données.

CENTREON traitera les Données à caractère personnel correspondantes aux seules fins de fournir les Services CIAM (ainsi que les éventuels autres services souscrits auprès de CENTREON) au Client pendant la durée du présent Contrat.

Si vous utilisez les Services CIAM à titre gratuit, vous acceptez l'utilisation de ces Données à caractère personnel à des fins de marketing par CENTREON et disposez du droit de contacter CENTREON (contact@centreon.com) pour vous rétracter.

Les Données à caractère personnel traitées par CENTREON pour le compte du Client sont les suivantes : nom, prénom, adresse électronique et pays.

Le Client, en sa qualité de responsable de traitement, garantit par les présentes que les Données à caractère personnel qu'il fournit à CENTREON dans ce cadre sont traitées par celui-ci conformément au Règlement sur la protection des données.

Le Client s'engage à documenter par écrit ses instructions concernant le traitement des Données à caractère personnel qu'il confie à CENTREON.

D'une manière générale, le Client s'engage à :

- Répondre dans les meilleurs délais aux questions de CENTREON sur les modalités de traitement des Données à caractère personnel, et notamment sur le choix des éventuels sous-traitants ;
- Prendre en compte les conseils de CENTREON sur le respect du Règlement sur la protection des données, et à consulter CENTREON en cas de difficultés ;
- Informer rapidement CENTREON de toute réclamation ou difficulté pouvant résulter d'une violation de sécurité afin de coordonner la réponse, et collaborer avec CENTREON à cet égard ;
- Superviser le traitement effectué en son nom par CENTREON.

CENTREON, en sa qualité de sous-traitant, s'engage à respecter ses obligations au titre du Règlement sur la protection des données, et notamment à :

- Traiter les Données à caractère personnel uniquement pour la finalité précitée (fournir au Client les services couverts par le présent Contrat) ;
- Traiter les Données à caractère personnel conformément aux instructions du Client. Si CENTREON considère qu'une instruction du Client viole le Règlement sur la protection des données, CENTREON s'engage à en informer immédiatement ce dernier ;
- Si CENTREON doit transférer des Données à caractère personnel en dehors de l'Union européenne, elle s'engage à en informer le Client, à moins que la loi applicable n'interdise cette information pour des motifs d'intérêt public ;

- Garantir la sécurité et la confidentialité des Données à caractère personnel traitées, conformément aux dispositions du présent Contrat et du Règlement sur la protection des données ;
- S'assurer que les personnes autorisées à traiter les Données à caractère personnel sont contractuellement tenues au respect de la confidentialité ou sont soumises à une obligation légale de confidentialité appropriée et reçoivent la formation nécessaire sur la protection des Données à caractère personnel.

En cas de recours à d'autres sous-traitants, CENTREON devra obtenir une autorisation écrite préalable et spécifique du Client.

Le(s) sous-traitant(s) ultérieur(s) sera(ont) soumis aux mêmes obligations que CENTREON.

Il incombe à CENTREON de s'assurer que le(s) sous-traitant(s) ultérieur(s) offre(nt) des garanties suffisantes en matière de sécurité et de confidentialité des Données à caractère personnel, afin que le traitement réponde aux exigences du Règlement sur la protection des données.

Si le(s) sous-traitant(s) ultérieur(s) ne remplit (remplissent) pas ses (leurs) obligations en matière de protection des données, CENTREON reste entièrement responsable envers le Client de l'exécution par le(s) autre(s) sous-traitant(s) de ses (leurs) obligations.

Dans la mesure où les Données à caractère personnel sont initialement collectées par le Client, il appartient à ce dernier de fournir les informations pertinentes aux personnes concernées par les opérations de traitement effectuées par CENTREON pour son compte au moment de la collecte des données.

CENTREON assiste le Client pour répondre aux demandes concernant l'exercice des droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition, du droit à la limitation du traitement, du droit à la portabilité des données et du droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris de profilage).

Lorsque les personnes concernées demandent à CENTREON d'exercer leurs droits, CENTREON transmet ces demandes dès qu'elle les reçoit, par courriel au Client à l'adresse mail communiquée par le Client à CENTREON.

CENTREON notifiera par écrit au Client toute violation des Données à caractère personnel dans un délai de quarante-huit (48) heures après en avoir été informé.

Cette notification sera accompagnée de toute la documentation pertinente pour permettre au Client (i) de prendre toutes les mesures appropriées ou de donner des instructions à CENTREON à l'effet de prendre les mesures appropriées, (ii) si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité compétente.

Il incombe au Client d'informer les personnes concernées si le Règlement sur la protection des données l'exige.

CENTREON s'engage, si nécessaire, à assister le Client dans la réalisation d'une étude d'impact sur la protection des données.

CENTREON s'engage, le cas échéant, à assister le Client dans la réalisation de la consultation préalable de l'autorité de contrôle.

CENTREON s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité techniques et organisationnelles nécessaires à la sécurité et à l'intégrité des Données à caractère personnel qu'elle traite de telle sorte que le traitement

effectué pour le compte du Client répond aux exigences du Règlement sur la protection des données et garantit la sauvegarde des droits des personnes concernées.

Plus précisément, CENTREON s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité suivantes, au minimum :

- Authentification de l'Administrateur et de l'Utilisateur (mot de passe individuel, certificat, signature...);
- Sauvegarde des données ;
- Mesures de continuité de l'activité (détecteurs de fumée, extincteurs, etc.) ;
- Sécurité des locaux (fermeture des portes, badges, etc.) ;
- Sécurité des serveurs (mot de passe administrateur, mises à jour, etc.) ;
- L'archivage ;
- Mesures de protection en cas d'échange de données (par exemple, protocole "https") ;
- Le cryptage des données (chiffrement) ;

A l'expiration du Contrat, CENTREON s'engage à supprimer toutes les Données à caractère personnel qu'elle a été amenée à traiter pour le compte du Client sauf si la loi applicable exige la conservation des Données à caractère personnel. Une fois les copies supprimées, CENTREON fournira une preuve écrite de la suppression.

Les Parties s'engagent à se communiquer le nom et les coordonnées de leur délégué à la protection des données à première demande de l'autre Partie.

CENTREON s'engage à fournir au Client la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits, y compris d'inspections, par le Client ou tout autre auditeur qu'il aurait désigné, et à apporter son concours à ces audits.

En outre, dans la mesure où CENTREON est tenue, dans le cadre de l'exécution du présent Contrat, de traiter les Données à caractère personnel du Client (et/ou des employés du Client), elle s'engage à le faire conformément au Règlement sur la protection des données et à la politique de confidentialité de CENTREON.

#### **4. OBLIGATIONS DU CLIENT**

---

4.1. Le Client déclare que les Services CIAM sont conformes à ses besoins et qu'il possède les prérequis décrits dans la Documentation.

Le Client s'engage à :

- transmettre, sous son entière responsabilité, toutes les informations nécessaires à l'exécution du Contrat, et garantit l'exactitude de ces informations. Il s'engage à informer CENTREON de toute modification de ces informations ;
- respecter les droits de propriété intellectuelle de CENTREON ;
- ne pas utiliser les Services CIAM d'une manière qui affecterait le bon fonctionnement ou la sécurité des Services CIAM ou de tout autre service mis à disposition du Client par CENTREON.
- s'assurer que les données transférées sur les Services CIAM n'interfèrent pas avec le bon fonctionnement des Services CIAM ou de tout autre service mis à disposition du Client par CENTREON.

En particulier, le Client s'engage à ne pas stocker des données sur les Services CIAM qui :



- contiennent ou sont susceptibles de contenir des virus ; ou
- qui sont illégales, immorales ou violent les droits d'un Tiers, en particulier les droits de propriété intellectuelles.

En conséquence, le Client est responsable des dommages que ces données ou que lui-même causent aux Services CIAM, à CENTREON, un Tiers ou à toute autre infrastructure et service de CENTREON et garantit CENTREON contre toute éventuelle poursuite d'un Tiers à l'encontre de CENTREON basée sur ces données.

- 4.2. Le Client s'engage à veiller à la confidentialité et la sécurité des moyens d'accès afin que seuls les Utilisateurs aient accès aux Services CIAM. Le Client doit veiller à ce que l'Administrateur et les Utilisateurs ne divulguent pas leurs Identifiants ni leurs mots de passe. Le Client s'engage à informer CENTREON sans délai de toute divulgation, volontaire ou accidentelle (ex : perte ou vol) des Identifiants et mots de passe. En cas d'Authentification par un Utilisateur ou un Administrateur au moyen de son Identifiant et mot de passe, les opérations réalisées sous cet Identifiant sont irréfragablement présumées avoir été réalisées par le titulaire de cet Identifiant.

## **5. SUPPORT TECHNIQUE ET MAINTENANCE**

---

Le support technique et la maintenance sont assurés dans les conditions définies aux Conditions Générales applicables au Client.

## **6. DUREE**

---

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation entrent en vigueur au premier jour de la création d'un compte par le Client afin d'accéder aux Services CIAM et ce jusqu'à la fin de l'utilisation des Services CIAM.

## **7. GARANTIES**

---

CENTREON garantit le Client contre toute plainte, demande, action, coût, dépense, perte et dommages liés à une demande portant sur la violation d'un droit de propriété intellectuelle par le biais des Services CIAM si et seulement si les Services CIAM sont fournis au Client dans le cadre d'une offre payante. A ce titre, CENTREON indemniserà le Client de tous les dommages résultant d'une action en violation de propriété intellectuelle par le biais des Services CIAM qu'il est condamné à payer par suite d'une décision de justice rendue définitive.

Cette garantie est soumise aux conditions cumulatives suivantes :

- (i) Les Services CIAM sont fournis au Client dans le cadre d'une offre payante ;
- (ii) Le Client a informé CENTREON dans les plus brefs délais de toute réclamation, demande ou action intentée contre lui ;
- (iii) CENTREON a mené à ces propres frais, le litige et les négociations y afférentes en collaboration avec le Client ;
- (iv) A la demande de CENTREON, le Client a fourni à CENTREON toute l'assistance raisonnable afin de contester ladite réclamation, demande ou action intentée contre lui ;
- (v) La violation alléguée n'aurait pas pu être évitée par l'installation et l'utilisation d'une mise à jour fournie par CENTREON au Client.

Si tout ou partie des Service CIAM fournis par CENTREON violent ou sont hautement susceptibles de violer un droit de propriété intellectuelle détenue par un Tiers, CENTREON, à son choix, à ses frais et dans les plus brefs délais :

- (i) obtiendra le droit pour Client de poursuivre l'utilisation du service concerné ; ou
- (ii) remplacera le service pour un autre ne faisant pas l'objet de contrefaçon ; ou
- (iii) modifiera les Services CIAM contrefaisants de façon à éviter la contrefaçon ;

Les dispositions précédentes constituent la seule forme d'indemnisation à laquelle le Client a le droit dans la limite de la limitation de responsabilité fixée ci-après.

En cas d'utilisation à titre gratuit, aucune garantie ne s'applique à l'utilisation des Services CIAM.

## **8. RESPONSABILITE**

---

CENTREON est soumis à une obligation générale de moyen due aux aléas inhérents aux technologies internet. CENTREON ne fournit pas un service de conseil, de quelque forme que ce soit. CENTREON n'interfère pas dans le management du Client. CENTREON fournit les Services CIAM au Client qui les utilisent de manière discrétionnaire, sous sa seule responsabilité. En tout état de cause, CENTREON n'est pas responsable de tout dommage indirect subi par le Client du fait de pertes de bénéfices, de pertes de clientèle, de pertes d'exploitation, de perturbations des activités du Client ou d'augmentation de ses coûts, de pertes de données, d'atteinte à l'image ou tout autre préjudice moral, et ce même si CENTREON a été informé de la possibilité de tels dommages.

Toute action engagée contre le Client par un Tiers sera considérée comme un dommage indirect et n'ouvrira pas droit à compensation. Le Client s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin de réduire le préjudice qui pourrait résulter de l'exécution du Contrat ou de l'utilisation des Services CIAM. Le Client doit mettre à jour ses logiciels antivirus.

À titre de condition essentielle et déterminante du Contrat, si la responsabilité de CENTREON venait tout de même à être engagée, le montant total des dommages et intérêts que CENTREON pourrait être amené à verser au Client, toutes causes confondues, est limité à cinquante pour cent (50%) du montant hors taxe payé par le Client au titre du Contrat au cours des douze (12) derniers mois précédant la survenance du fait générateur.

Cette limitation de responsabilité résulte de la répartition des risques telle que décidée par les Parties. La présente section survivra à la résiliation du Contrat pour quelque raison que ce soit.

## **9. CONTROLE DES EXPORTATIONS**

---

Les Service CIAM ne peuvent être exportés ou réexportés (a) dans tout pays sous embargo français, européen ou américain ou (b) à toute personne figurant sur la liste consolidée des personnes, groupes et entités soumis aux sanctions financières de l'UE ou à toute personne figurant sur la Liste des ressortissants spécialement désignés du Département du Trésor américain ou sur la Liste des personnes ou entités refusées du Département du Commerce américain. En utilisant les Service CIAM, le Client déclare et garantit qu'il n'est pas situé dans un tel pays ou sur une telle liste.

Le Client accepte également de ne pas utiliser les Service CIAM à des fins interdites par la loi française, européenne ou américaine, y compris, sans limitation, le développement, la conception, la fabrication ou la

production d'armes nucléaires, de missiles ou d'armes chimiques ou biologiques. En cas de doute, le Client contactera CENTREON.

Le Client reconnaît en outre que dans tous les cas, il est interdit d'exporter, de réexporter, de vendre ou de transmettre ou de divulguer les Service CIAM dans tous les pays énumérés à l'adresse Internet indiquée ci-dessous et que même l'activation des Service CIAM est, dans tous les cas, interdite dans ces pays: <https://www.centreon.com/legal/en/embargoed-countries>

## 10. SERVICES TIERS

---

CENTREON n'offre aucune garantie quelle qu'elle soit à l'égard des Services Tiers que le Client utilise en interaction avec les Service CIAM et n'engage donc pas sa responsabilité à ce titre.

Tout transfert de données et toute autre interaction entre le Client et un fournisseur Tiers ne lieront que le Client et ce Tiers à des conditions et un accord distincts de ce Contrat. CENTREON n'est pas responsable de la divulgation, de la modification ou de la suppression des Données Client relatives résultant de l'utilisation de Services Tiers ou de l'accès donné à ces Données Client à des prestataires Tiers.

Si le Client choisit de donner accès à, d'accéder à ou d'utiliser des Services Tiers, l'accès du Client et l'utilisation de ces Services Tiers sont régis par les conditions générales des Services Tiers. La responsabilité de CENTREON ne peut être engagée au titre des Services Tiers, y compris, sans pour autant s'y limiter, leur contenu et la manière dont ils traitent, protègent et gèrent les données (y compris les Données Client) ou toute interaction entre le Client et le fournisseur de ces Services Tiers. CENTREON ne peut garantir la disponibilité continue des fonctionnalités des Services Tiers et peut en suspendre ou en bloquer l'accès à toute moment sans que cela n'ouvre droit au bénéfice du Client à un quelconque droit de remboursement, de crédit ou de compensation, si, par exemple, le fournisseur d'un Service Tiers cesse de rendre le Service Tiers interopérable avec les Service CIAM d'une manière qui convient à CENTREON. Le Client renonce irrévocablement à toute réclamation à l'encontre de CENTREON en ce qui concerne lesdits Services Tiers. CENTREON n'est pas responsable des dommages ou pertes causés ou allégués être causés par ou en relation avec l'activation, l'accès ou l'utilisation par le Client de ces Services Tiers, ou la confidentialité, la sécurisation des données ou autres politiques de ces Services Tiers. Le Client peut être tenu de s'inscrire et de se connecter à ces Services Tiers sur leurs sites internet respectifs. En activant les Services Tiers, le Client autorise expressément CENTREON à divulguer son identifiant de connexion, ainsi que les Données du Client nécessaires pour faciliter l'utilisation ou l'activation de ces Services Tiers.

## 11. PROPRIETE; RETOURS; DONNEES CLIENT

---

11.1. CENTREON (et/ou ses concédants ou affiliés) est le seul et exclusif titulaire de tous les droits et titres afférents aux Service CIAM et de tous les droits de propriété intellectuelle (y compris les logiciels, les secrets commerciaux, les marques, les logos, les noms commerciaux, les dessins etc.) et garde la titularité de tous les droits et titres, y compris les droits de propriété intellectuelle, des Service CIAM qui ne sont pas expressément accordés au Client aux termes du Contrat. Aucun droit de propriété n'est transféré au Client par le Contrat peu importe l'utilisation de termes tels que "Achat " ou " Vente".

Le Client s'engage à respecter et à faire respecter par les Utilisateurs, les droits de propriété intellectuelle de CENTREON, notamment sur les Service CIAM, les marques et logos appartenant à CENTREON. Les

Utilisateurs s'engagent à respecter et à faire respecter les dispositions relatives à la propriété des Service CIAM.

- 11.2. Feedback. Le Client et ses Utilisateurs peuvent être amenés à envoyer à CENTREON des commentaires, questions, requêtes, suggestions, idées, descriptions de méthode et d'autres informations relatives aux Service CIAM (les « **Feedback** »). Le Client, par les présentes, accorde à CENTREON une licence irrévocable, exclusive, gratuite, pour le monde entier et d'une durée de 30 ans d'utilisation et d'incorporation des Feedbacks à toute fin et ce sans restriction ni rémunération du Client et des Utilisateurs ainsi que d'obtenir et de maintenir les autorisations nécessaires.
- 11.3. Données Client. Le Client est le seul et unique propriétaire des droits et titres portant sur les Données Client (y compris les droits de propriété intellectuelle) sauf ceux accordés au titre du Contrat. Le Client concède à CENTREON le droit d'utiliser les Données Client pour fournir et améliorer les Service CIAM. Le Client est le seul responsable de l'obtention, de l'exactitude, de la qualité et du contenu des Données Client.

## **12. DISPOSITIONS GENERALES**

---

Si l'une quelconque des stipulations du présentes Conditions Générales d'Utilisation, ou une partie d'entre elles, est déclarée nulle au regard d'un règlement, d'une loi en vigueur ou à la suite d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais n'entraînera pas la nullité des Conditions Générales d'Utilisation, ni celle de la clause seulement partiellement concernée.

Le fait que l'une ou l'autre des Parties n'ait pas exigé, temporairement ou définitivement, l'application d'une stipulation des présentes Conditions Générales d'Utilisation ne pourra être considéré comme une renonciation à ses droits.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation peuvent être modifiées par CENTRON à tout moment. CENTREON en informera le Client par tout moyen. Ce dernier peut refuser d'être lié par les Conditions Générales d'Utilisation telles que mises à jour en envoyant un courrier avec accusé de réception au siège social de CENTREON, auquel cas il n'aura plus accès aux Services CIAM tant qu'un contrat portant sur les conditions d'utilisation des Services CIAM n'aura pas été conclu à des conditions qui conviennent aux deux Parties.

## **13. RESOLUTION DES LITIGES**

---

Avant de saisir la juridiction compétente pour régler un litige afférent au Contrat, les Parties s'efforceront de bonne foi de résoudre amiablement le différend. Cette tentative de résolution amiable du litige se déroulera aux conditions cumulatives suivantes : (i) la Partie la plus diligente informe du différend les cadres de l'autre Partie, si les négociations entre les cadres de chaque Partie échouent après dix (10) jours ouvrables, le différend est transmis aux dirigeants (directeur général, président ou affiliés) de chaque Partie afin de poursuivre la tentative de négociation de bonne foi pendant dix (10) jours ouvrables supplémentaires et (ii) chacune des Parties a l'obligation de partager, dans la limite de ce qui est raisonnablement acceptable les documents, livres et registres pertinents et non privilégiés ainsi que tout autre élément demandé en rapport avec le litige dans la limite de ce qui est raisonnablement acceptable.

## **14. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

---

Les provisions ci-dessous ne s'appliquent qu'en cas d'absence de provisions similaires dans les Conditions

Générales.

Le Contrat est régi par la loi française.

TOUT LITIGE RELATIF À LA CONCLUSION, LA VALIDITE, L'INTERPRETATION, L'EXECUTION OU LA RESILIATION DU CONTRAT ET/OU A LEURS SUITES EVENTUELLES, QUI N'AURAIT PU FAIRE L'OBJET D'UN ACCORD AMIABLE RELEVE DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, MEME DANS LE CAS D'UN APPEL EN GARANTIE, D'UNE PLURALITE DE DEFENDEURS OU D'UNE PROCEDURE EN REFERE.